

## Compte rendu du conseil municipal du jeudi 6 juillet 2023

Les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, Jean-Michel CROGUENNEC, Isabelle JEZEQUEL, Michel BOULANGER, Kristell CLOAREC, Sonia HALLIER excusés

### **Achat salles paroissiales**

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) est favorable à l'achat des salles paroissiales pour un montant de 160 000.00 €

### **Agence postale communale**

A l'unanimité, le conseil municipal : est favorable au transfert de l'agence postale communale dans un commerce Ce transfert est envisagé pour la fin de l'année et permettra une amplitude horaire plus importante

### **Attribution des subventions 2023**

A l'unanimité, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

- Association Société de Chasse : 600.00 €
- Association FNACA : 200.00 €.

### **Attribution Subventions 2023 : association OGEC Ecole du Sacré Coeur**

Le conseil municipal (15 pour, 4 contre) décide de verser à l'association OGEC Ecole du Sacré Cœur la somme de 10 670.65 €.

### **Tarif Garderie**

A l'unanimité le conseil municipal décidé de fixer les tarifs de la garderie périscolaire comme suit à compter du 4 septembre 2023 :

- Matin : de 7h15 à 9h00 : 1.00 €
- Soir : de 16h30 à 18h00 : 1.00 €
- Soir : de 18h00 à 19h00 : 1.00 €
- Goûter : 0,50 €

### **Tarif cantine**

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires. Il verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place une tarification sociale de la cantine proposée par l'Etat dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ » et fixe les tarifs suivants, applicables à compter du 4 septembre 2023 :

Libellé	Tarifs
QF inférieur ou égal à 699	0.90 €
QF de 700 à 1000	1.00 €
QF de 1001 à 1199	3.47 €
QF à partir de 1200	3.65 €
Tarif pénalité (pour les enfants non-inscrits et venant manger à la cantine ou inscrits hors délais)	5.36 €
Tarif adultes	5.36 €

### Tarif ALSH « Les Grimoys »

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants, applicables à compter du 10 juillet 2023 :

#### Tarif de 9h à 17h30

Quotient Familial (QF) CAF et MSA	< 400€	de 400€ à 599€	de 600€ à 799€	de 800€ à 999€	de 1000€ à 1199€	De 1200 à 1399€	QF >1400 ou non communiqué
Journée complète (entre 9h00 et 17h30)	5,50€	7,00€	8,50€	9,25€	10,50€	12,00€	14.00 €
1/2 Journée avec repas	3,50€	4,00€	6.00€	7,20€	8,25€	9,25€	11.25€
1/2 Journée sans repas	2,75€	3,50€	4,50€	4,70€	5,00€	6,00€	8.00

#### Garderie :

-de 7h30 à 9h00 : 1.00 €

- de 17h30 à 19h00 : 1.00 €

#### Tarif camps

CAMP (tarif journalier)	
QF < 700€	18,00€
QF de 701€ à 999€	22,00€
QF de 1000€ à 1199€	26,00€
QF de 1200 € à 1399 €	30.00 €
QF > 1400€	34,00€

### Tarif Animation jeunesse

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier les tarifs, applicables à compter du 6 juillet 2023. Vous trouverez l'ensemble des tarifs sur le site internet de la commune. :

Les modifications sont les suivantes.

Repas : 3.65 €

CAMP (tarif journalier)	
QF < 700€	18,00€
QF de 701€ à 999€	22,00€
QF de 1000€ à 1199€	26,00€
QF de 1200 € à 1399 €	30.00 €
QF > 1400€	34,00€

RAID JUNIORS (2 jours)	
QF inférieur ou égal à 1000€	30,00€
QF supérieur à 1000€	34,00€

<b>RAID AVENTURE (2 jours)</b>	
QF inférieur ou égal à 1000€	30,00€
QF supérieur à 1000€	34,00€

### Création multisports

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la création d'un multisports à compter de la rentrée de septembre 2023. Il sera organisé par Gwendal BECAM.

### Participation écoles de Landivisiau

La commune de Guiclan a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à la ville de Landivisiau la somme de 2311.75 €.

### Triskell : règlement et tarifs

Le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) adopte le règlement et fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le règlement est consultable sur le site internet de la commune.

	Salle Complète	Petites salles	Grande Salle	Scène
	Grande salle + petites salles+ scène	Uniquement les 2 salles à manger	Accompagnée de la scène	Seule
<b>Ecoles</b>				
<b>Guiclanaises</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Associations de Guiclan *</b>				
<b>Sans repas</b>	100.00 €	Gratuit	60.00 €	Gratuit
<b>Avec repas</b>	200.00 €	Gratuit		
<b>Associations extérieures</b>				
<b>Sans repas</b>	200.00 €	100.00 €	120.00 €	60.00 €
<b>Avec repas</b>	350.00 €	175.00 €		
<b>Professionnels / Entreprises</b>				
<b>Guiclanais</b>	250.00 €	125.00 €	200.00 €	80.00 €
<b>Extérieurs</b>	400.00 €	200.00 €	300.00 €	80.00 €
<b>Particuliers (forfait WE)</b>				
<b>Guiclanais</b>	340.00 €	170.00 €	230.00 €	Voir mairie
<b>Extérieurs</b>	500.00 €	260.00 €	400.00 €	Voir mairie